

Pour diffusion immédiate  
Le 11 janvier 2017

## **Lancement du projet de surveillance de la santé à domicile au Yukon**

Le coup d'envoi du projet de surveillance de la santé à domicile du gouvernement du Yukon sera donné le 16 janvier prochain. Il permettra aux Yukonnais souffrant de maladies pulmonaires obstructives chroniques (MPOC) de surveiller leur état de santé tout en restant chez eux.

Cinquante patients atteints de MPOC de stade II et III prendront part à cette phase d'essai et, de ce nombre, dix d'entre eux seront des résidents de deux collectivités rurales. La date du lancement du projet coïncide avec celle de la Semaine nationale sans fumée.

En plus de faciliter l'accès aux soins, de réduire les coûts de transport pour les personnes en milieu rural et de diminuer les séjours à l'hôpital, ce projet favorisera la sensibilisation des patients à leur maladie et améliorera leur qualité de vie.

En vue de garantir l'offre de ce service novateur, le gouvernement du Yukon bénéficiera du soutien technique de TELUS Santé. Initialement, le lancement de ce projet devait avoir lieu en septembre dernier, mais il a été retardé afin de permettre la mise en place de tous les bons éléments logistiques.

La période d'essai de ce projet durera six mois, après quoi les résultats seront évalués.

### **Citation**

« Je suis ravie que les Yukonnais des milieux ruraux aient l'occasion de participer à ce projet de collaboration virtuelle avec des équipes de soins de santé, sans avoir à quitter leur ville ou leur village. Cette nouvelle technologie profitera le plus aux Yukonnais résidant dans les régions éloignées du territoire. »

– *La ministre de la Santé et des Affaires sociales, M<sup>me</sup> Pauline Frost*

### **En bref**

- Le gouvernement du Yukon a confié à TELUS Santé la mise en place d'un service entièrement géré, pour un coût de 501 000 \$.
- Tous les patients recevront l'équipement nécessaire pour la durée de la période d'essai, suivront de la formation sur l'évaluation de leur état de santé et seront supervisés par un clinicien qui pourra évaluer leurs symptômes et répondre à leurs questions.
- Une fois la période d'essai terminée, le suivi médical des patients sera assuré par le personnel des postes de soins infirmiers communautaires du Programme de soutien aux patients atteints d'une maladie chronique.
- Le déroulement de ce projet se fera sous la supervision d'une infirmière praticienne.
- Le programme de surveillance de la santé à domicile est un service complémentaire et ne remplace aucunement les services médicaux d'urgence.

### **Renseignements :**

Sunny Patch  
Communications  
Conseil des ministres  
867-332-0362  
sunny.patch@gov.yk.ca

Marcelle Dubé  
Communications  
Santé et Affaires sociales  
867-667-3010  
marcelle.dube@gov.yk.ca

*Communiqué numéro 17-004*

Stay up to date with the latest Yukon government news by subscribing to our RSS feed here:  
<http://www.gov.yk.ca/news/rss.html>. Or follow us on Twitter @yukongov.